



# ARRETE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PENDANT LA BROCANTE ET FÊTE DU VILLAGE

Commune de Valence-en-brie  
ARRONDISSEMENT de MELUN  
(SEINE-ET-MARNE)

01.64.31.81.35  
BP n°1 - 77830 valence-en-Brie  
contact@valence77830.fr

## ARRETE DU MAIRE N° 43/2025

Le Maire de la commune de Valence-en-Brie,

Vu les articles L 2212-1 à L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la fête du village du 10 et 11 mai 2025 organisée par le Comité des Fêtes,

Vu la brocante du dimanche 11 mai 2025 organisée par le Comité des Fêtes,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de la Place de l'Église,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement (parking derrière l'église, emplacements sur les côtés de l'église et emplacements à hauteur de l'épicerie) et la circulation seront interdits sur la Place de l'Église du samedi 10 mai 2025 à partir de 06 h 00 jusqu'au dimanche 11 mai 2025 à 20 h 00.

**ARTICLE 2 :** Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route ;

**ARTICLE 3 :** Le dimanche 11 mai 2025 la Rue Jean HADERER sera en double sens et les feux tricolores en feux orange clignotant.

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Le Chatelet-en-Brie,
- aux Pompiers,
- Comité des fêtes,

Chargé chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Valence-en-Brie, le 25 avril 2025.

Le Maire, Pierre RACINE.

